

Le maire de Noisy-le-Sec peut-il retarder le T1 ?

Laurent Rivoire (UDI) vient d'attaquer, devant le tribunal administratif, la déclaration d'intérêt général du prolongement du tramway jusqu'à Val-de-Fontenay.



Laurent Rivoire (ci-dessous), le maire (UDI) de Noisy-le-Sec, refuse le passage du tramway dans la rue Jean-Jaurès. Il craint les risques d'embouteillages sur cette voie, ainsi qu'une baisse de l'activité économique due à la suppression de places de parking.

Il l'affirme, il ira jusqu'au bout. Seul contre tous, mais ça ne le dérange pas. Laurent Rivoire, maire (UDI) de Noisy-le-Sec, vient encore d'en faire la démonstration en attaquant, cette semaine, devant le tribunal administratif de Montreuil, la délibération du conseil général de novembre dernier qui déclare d'intérêt général le passage du tramway T1 par la route départementale Jean-Jaurès, au centre de Noisy-le-Sec. Cette délibération faisait suite à l'avis favorable de la commission d'enquête publique. Si le maire obtenait satisfaction, le prolongement de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay (Val-de-Marne) en passant par Romainville et Montreuil, pourrait prendre un nouveau retard. L'élu a-t-il encore les moyens d'imposer un autre tracé ?

Laurent Rivoire estime que la décision du conseil général est illégale sur la forme comme sur le fond. « On ne sait pas quels sont les élus qui ont voté, ni dans quelles conditions, regrette-t-il. Par ailleurs, ils n'ont pas été suffisamment informés puisque les pompiers n'ont pas rendu leur rapport sur les questions de sécurité. » Le maire met également en avant les risques importants d'embouteillages, puisque la voie sera aussi utilisée par les voitures. Il évoque une baisse de l'activité économique avec la disparition des places de parking dans la rue... Bref,

“On ne peut pas mener ce type de projet contre l'avis du maire !”

Laurent Rivoire



pour toutes ces raisons, et comme il le martèle depuis son élection en 2010, Laurent Rivoire promet une guerre sans merci. « Quand le préfet rendra sa déclaration d'utilité publique, je l'attaquerai également et je demanderai à chaque propriétaire exproprié d'agir de la même façon, menace-t-il. On ne peut pas mener ce type de projet contre l'avis du maire ! » L'élu propose toujours — comme sa mère avant lui, lorsqu'elle fut maire de 2003 à 2008 — le passage du tracé par la plaine ouest. Un

tracé qui avait été étudié à la demande des élus de Noisy-le-Sec pour être finalement recalé.

A la région, on ne semble pas surpris par une telle attitude. « Nous avons connu exactement la même chose, en 2007, avec le tramway parisien et le maire du XV^e, souligne Pierre Serne, vice-président (EELV) chargé de transports à la région. Sur le fond, je ne pense pas que la justice remette le tracé en cause. Si vraiment Laurent Rivoire se livre à une guérilla juridique, on peut estimer que le projet risquerait de perdre entre six mois et un an et coûter plusieurs dizaines de millions de plus. C'est surtout en retardant la délivrance des permis de construire qu'il a un pouvoir de nuisance. En réalité, il s'agit d'un baroud d'honneur qui ne changera rien. »

De son côté, Stéphane Troussel, président (PS) du conseil général, y voit une stratégie politique. « C'est une attitude irresponsable, tempête-t-il. Avec tous ces recours, le maire de Noisy prend des centaines d'usagers en otage à des fins électorales. Toutes les formes ont été parfaitement respectées, lui-même a obtenu des aménagements comme la double circulation rue Jean-Jaurès. On le sait depuis longtemps : en centre-ville, le tramway est un outil de redynamisation de l'activité économique. »

SÉBASTIEN THOMAS